

Article R4534-104 du Code du travail - Préfabrication et précontrainte

Date de mise à jour : 20 Décembre 2022

Notre analyse

La précontrainte ou la post-contrainte sont des techniques qui visent à améliorer la résistance du béton face à diverses sollicitations, lorsqu'il sera notamment soumis à des charges importantes. Ces techniques s'effectuent par une tension effectuée sur les armatures avant ou après la prise complète du béton. La mise en tension des câbles ainsi que l'enlèvement des vérins utilisés ne peuvent être réalisés que sous la surveillance du chef de chantier ou d'un ingénieur désigné par l'employeur pour ses compétences.

Il appartient à cette personne de veiller à la mise en place de dispositifs appropriés pour protéger efficacement les travailleurs contre le danger qui pourrait résulter d'une libération intempestive ou involontaire de l'énergie emmagasinée dans les armatures au cours de leur mise en tension ou de leur libération.

Article R4534-104 du Code du travail - Préfabrication et précontrainte

La mise en tension des armatures du béton précontraint ainsi que l'enlèvement des vérins utilisés pour cette opération ne peuvent être réalisés que sous la surveillance du chef de chantier ou d'un agent des cadres ou d'un ingénieur désigné par l'employeur en raison de sa compétence.

Cet agent veille à la mise en place de dispositifs appropriés pour protéger efficacement les travailleurs contre le danger qui pourrait résulter d'une libération intempestive de l'énergie emmagasinée dans les armatures au cours de leur mise en tension.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Accueillir sur un chantier de gros œuvre

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelles sont les missions du chargé d'ouvrage provisoire (COP) sur un chantier ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Découper, façonner et assembler les armatures en sécurité sur les chantiers

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)